



Renseignements sur le droit des étrangers

Par **mimimouss_old**, le **06/06/2007 à 01:24**

j'aimerais me marier avec un algérien qui vient d'être reconduit à la frontière après 8 ans passé en France. Nous sommes déclarés ensemble depuis octobre 2005, donc j'aimerais me marier en Algérie avec lui et ensuite le faire venir en France tout en sachant que je perçois que le RMI est ce possible et que doit je faire ?
PS: je suis française d'origine algérienne, merci.
Rnde plus mon concubin possède une promesse d'embauche sérieuse dans le bâtiment.
Rnrsi je ne me suis pas mariée avec lui plus tôt, c'est parce que je suis en instance de divorce depuis 2003.
Rnrnmerci de m'éclairer car je vous avoue que je sais plus quoi faire.
Rrnou peut-être y a-t-il un autre moyen, c'est l'homme de ma vie, tout le monde l'estime jusqu'à monsieur le maire, il n'a jamais été interpellé, il n'est rnrnnpas connu de la justice, tout ce qu'il veut, c'est travailler et fonder une famille avec moi.
Rnrnla gendarmerie est venue le chercher à la maison à 7h30 du matin, il nous restait un recours.
Rnrnle tribunal administratif de Nantes.
Rnrnmais on nous a pas laissés le temps, est-ce normal ?

Par **Jurigaby**, le **06/06/2007 à 01:33**

Bonjour.
A vrai dire, on ne vous a pas empêché de former un recours devant le tribunal administratif car rien ne vous interdit de le former quand bien même votre concubin a été arrêté.
Qui plus est, quand bien même vous auriez formé votre recours, ce dernier n'est pas suspensif de la décision vous faisant grief.
Ce que je veux dire par là, c'est que quand bien même vous auriez formé votre recours, votre ami aurait quand même été reconduit à la frontière.
S'agissant du respect que certaines personnes lui témoignent, cela risque de jouer un rôle important lors de l'attribution de son éventuelle nationalité.
Cdt.